

Bon No: 004415467		1ere Gachée: 14:20 (1)		Date: 03/10/2025 reap021025163041		Zone: TRANSPORT TOI	
Quantité: 3.00 m3		référence commande(2): 0983066077				Véhicule: M05 8x4 BONARD M05 BONARD YOHAN	
client: 412071 chantier: 207725		GC CONSTRUCTION REIMS		19 AVENUE DE LA MALLE 51370 Reims 54 avenue d'Epernay 07.72.08.99.44 51100 Reims			
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
14:44				ATTENTE 00:00		température: vitesse du vent: validité:	
code Béton PJCFC5D501		désignation(6)(8) CHAPE FLUIDE CIMENT		certification		classe d'exposition(3) Classe Chlorure	
						consistance(7) SF2	
						Dmax 5	
ciment(type et classe) CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N		Additions(type) FI		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C16/20	
appellation commerciale CHAPE CEMFLOOR HPC C16 F3							
Propriétés particulières spécifiées QB46 18 CF 103							
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
POMPE MORTIER M3 POMPE MORTIER CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP				SP CEMEXA SPHRE ISOFLOW 956		NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:							
signature:							

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1